

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les P'tits Baie Marins Inc	Numéro de permis 2019617	Date d'inspection Le 03 octobre 2025	
Nom de l'établissement Les P'tits Baie Marins		Numéro de téléphone (506) 228-4563	
Adresse 5362 route 117 Baie-Sainte-Anne NB E9A 1V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	03 oct. 2025	
Commentaires : La description des tâches et responsabilités est manquante dans trois dossiers d'employés. Une copie de cette dernière doit être ajoutée à ces dossiers.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	03 oct. 2025	
Commentaires : Une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement est manquante dans 4 dossiers. Une copie de cette dernière doit être ajoutée à ces dossiers			
Commentaires généraux			
Une inspection de renouvellement a été complétée. Le ratio personnel-enfant fut respecté pendant la visite. Lors de la visite, tous les groupes sont allés dehors en matinée. J'ai pu observer une période de jeux libres, le changement de couches, le dîner ainsi que la période de repos. Aucun enfant d'âge scolaire étaient présents lors de la visite.			

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 septembre 2025

Date

original signé par
Marie Thérèse Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 septembre 2025

Date